

## Compte rendu de séance

### Séance du 1 Juillet 2016

L' an 2016 et le 1er Juillet à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur RATILLON Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** M. RATILLON Jean-Pierre, Maire, Mme LAMIRAULT Cécile, MM : BARALE Grégory, DEBENE Gérald, LEBRETON Stéphane, LIANO Jacques, MOREAU Dominique, PINAULT Sylvain

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PERROT Emilie Ep MALASSET à Mme LAMIRAULT Cécile

Absent(s) : MM : BULTIAUW Samuel, MARTEAU Dominique.

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 24/06/2016

**Date d'affichage** : 24/06/2016

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEBRETON Stéphane

#### **Extension du périmètre du SIETAH de la Vallée de la Belaine, de la Vauvise et de leurs affluents à l'ensemble du bassin versant de la Vauvise (9 communes).**

Le Maire expose :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-0272 du 22 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté n° 2016-1-0418 du 10 mai 2016 portant projet d'extension du périmètre du syndicat intercommunal d'études, de travaux et d'aménagements hydrauliques (SIETAH) de la vallée de la Belaine, de la Vauvise et de leurs affluents aux communes de Argenvières, Beffes, Gron, Humbligny, Laverdines, Marseilles-lès-Aubigny, Neuvy-deux-Clochiers, Saint-Léger-le-Petit et Saligny-le-Vif dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale ;

Considérant que le Conseil Municipal de chaque commune est appelé :

- à donner son avis sur ce nouveau périmètre ;
- à déterminer le nombre de délégués représentant chaque commune, ce nombre pouvant être fixé à : un délégué titulaire et un délégué suppléant ;
- à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de :

- donner un avis favorable au projet d'extension de périmètre du SIETAH de la Vallée de la Belaine, de la Vauvise et de leurs affluents ;
- déterminer le nombre représentant chaque commune à : un délégué titulaire et un délégué suppléant
- d'élire comme délégué titulaire et délégué suppléant :

- Monsieur MOREAU Dominique comme délégué titulaire,
- Monsieur PINAULT Sylvain comme délégué suppléant,

### **Répartition du FPIC 2016.**

Le Conseil Municipal,

VU la proposition de répartition dite « de droit commun » du reversement du FPIC établie par la Préfecture du Cher,

VU la proposition de répartition dérogatoire libre établie par la commission de finances de la CDC du 03 juin 2015

VU la décision du Conseil Communautaire de la CDC en date du 22 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:

- ACCEPTE la répartition dérogatoire libre telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-dessous.

APREMONT SUR ALLIER	1 042€
COURS LES BARRES	28 436€
CUFFY	29 678€
GERMIGNY L'EXEMPT	7 709€
JOUET SUR L'AUBOIS	27 052€
LA CHAPELLE HUGON	12 543€
LA GUERCHE SUR L'AUBOIS	62 109€
LE CHAUTAY	4 662€
MARSEILLES LES AUBIGNY	10 363€
MENETOU COUTURE	9 807€
SAINT HILAIRE DE GONDILLY	4 334€
TORTERON	23 332€
CDC DES PORTES DU BERRY	56 054€
TOTAL	280 121€

### **Tarif du bois 2016.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les tarifs du bois pour la coupe de 2016 en précisant que cette année uniquement des têtes de chêne ont été proposées.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide que le tarif du bois sera le suivant :

- Bois « Tête de Chêne » : 7 € le stère.

### **Modifications des statuts de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois.**

Monsieur le Maire expose le projet de statuts délibéré en Communauté de Communes le 22 juin 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois comme proposés par la Communauté de Communes avec effet au 1er janvier 2017.

### **Participation financière aux sorties scolaires de l'Ecole de Torteron.**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une sollicitation de l'école de Torteron pour que la commune participe financièrement à la classe découverte de 5 jours à Montignac en Dordogne prévue sur l'année scolaire 2016/2017 pour les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2. Le coût par enfant est de 280 euros.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents:

- de verser une aide financière de 100 euros par enfant de la commune participant à la classe découverte.
- que le versement de cette subvention se fera à la coopérative scolaire.
- que la dépense sera imputée sur le budget 2017.

### **Aide financière aux sorties scolaires - Ecole de Torteron.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le courrier venant de l'école de Torteron sollicitant une subvention d'aide au financement des sorties scolaires pour l'année scolaire 2016/2017 pour les maternelles et le CP.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents:

- de verser une aide financière de 50 euros par enfants de la commune fréquentant la maternelle et le CP.
- que le versement de cette subvention se fera à la coopérative scolaire.
- que la dépense sera imputée sur le budget 2017.

### **Frais de déplacement des élus.**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer des déplacements pour se rendre à des réunions où ils représentent la commune.

Il propose de prendre en charge les frais de transports engagés lors de ces déplacements.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal décide pour la durée du mandat :

- de prendre en charge les frais de déplacement des élus qui se rendent à des réunions dans des instances ou organismes au cours desquelles ils représentent la commune.
- dit que la prise en charge se fera sur présentation de la convocation.

### **Complément de compte-rendu:**

- **Journée à la forteresse de Bourbon d'Archambault:** En attente de plus de précision sur le prix de la sortie.

### **Questions diverses :**

- Blocs sécurité salle des fêtes du Bourg: le remplacement des blocs sécurité devient urgent, un devis SPARA a été fait pour 565.50€ HT.

- Demande de devis à faire pour la pose d'un compteur de chaleur pour comptabiliser le chauffage du logement rattaché à la salle des fêtes et à la Mairie.

- Un poste informatique avec accès internet a été installé à la Mairie pour les habitants de la commune. L'utilisation se fait pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

- Le contrôle de l'air de jeux a été effectué par l'APAVE le 27 juin 2016. L'agrément est donné pour l'ouverture de l'aire de jeux. Il reste la clôture et les équipements à poser.

- Une pétition est disponible en Mairie sur les problèmes de débit internet sur une partie de la Commune.
- Ajournement des coupes proposées par l'ONF. Désormais, le refus de la coupe annuelle doit être motivé par le Conseil Municipal dans un délai d'un mois après proposition de l'ONF. Le Conseil Municipal peut donner délégation au Maire pour l'acceptation ou le refus de la coupe.
- Courrier à faire au SIETAH pour l'alerter sur les crues du Liseron de plus en plus fréquentes qui inondent les jardins et menacent les habitations du Bourg.

Le Conseil

Le Maire